



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04 / 2022 - 2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

**Demande de crédit de CHF 162'000.- TTC
pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer le remplacement de la balayeuse par un nouveau véhicule de même type indispensable à la voirie.

2. Situation actuelle

Le service des routes et espaces verts de la Commune possède une balayeuse pour effectuer le nettoyage de nos routes et trottoirs. Elle arrive en fin de vie et doit être remplacée.

La balayeuse/aspiratrice actuelle de marque Pony Boschung P4 a été acquise en 2003 et présente 3'200 heures environ de fonctionnement.

Les travaux de maintenance ont été régulièrement effectués par le concessionnaire et les employés. La dernière maintenance de 2021 a coûté CHF 11'693.-. Suite à cette révision, suivie de l'expertise du véhicule par le Service des automobiles, il a été constaté une vétusté globale de la machine.

3. Remplacement de la balayeuse

La Municipalité s'est interrogée sur la stratégie à adopter en partant sur des raisons objectives, telles que la nécessité de pouvoir disposer d'un engin fiable, et s'est déterminée pour le remplacement de la balayeuse et le choix d'un véhicule présentant le meilleur rapport qualité/prix selon les besoins de notre commune.

4. Cahier des charges

Un cahier des charges a été élaboré en fonction des besoins du service des routes et des espaces verts :

- outil de voirie compact et fonctionnel
- motorisation en respect avec l'environnement
- véhicule adapté pour des travaux de balayage, l'entretien des espaces verts, ainsi que le déneigement
- maximum de confort et de sécurité pour le chauffeur
- cabine deux places confortable avec siège et colonne de direction réglables
- système de chauffage et de climatisation
- commandes simples avec une visibilité et des paramètres et fonctions de travail facilement lisibles
- véhicule compact, très maniable et économique, adapté pour les espaces exigus
- benne à déchets multifonctions pour le balayage, le ramassage des feuilles et des déchets
- changement d'accessoires rapide et facile
- service après-vente assuré et de proximité.

5. Balayeuse électrique ou modèle thermique

La question d'acquérir un véhicule électrique a été étudiée en comparaison avec un modèle thermique.

Il en est ressorti les points négatifs suivants :

- Le coût d'achat est plus onéreux (augmentation entre CHF 70'000.- et CHF 100'000.-) selon les modèles.
- L'autonomie de ce type de véhicule est d'environ 6 heures en utilisation intensive.
- Les heures d'utilisation pour notre commune ne sont pas suffisantes pour optimiser la batterie, ce qui réduit sa capacité et nécessite un remplacement plus fréquent.
- Des frais devraient également être engagés pour réaliser une station de recharge.

Ces éléments ont conduit la Municipalité à renoncer à l'acquisition d'un véhicule électrique, comme d'autres communes qui sont parvenues à la même conclusion.

6. Modèle retenu

Sur le marché, plusieurs véhicules correspondent à notre cahier des charges.

Différentes offres nous sont parvenues par des fournisseurs spécialisés :

| | | |
|------------------|------------------|-------------------------------|
| Tracto-Jardin | Type de machine: | Egholm City Ranger 3070 |
| Kärcher S.A. | | KärcherMC 130 plus |
| Boschung S.A. | | Pony3,0 |
| Bucher Municipal | | Citycat VS20 et Citycat VS20E |

Les machines ont été évaluées en y associant nos collaborateurs concernés, afin de fournir un véhicule adapté à nos besoins et doté des derniers développements technologiques.

Nous avons retenu le modèle Citycat VS20 thermique de chez Bucher qui correspond à notre démarche et à nos besoins.

Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- respect de l'environnement
- dimensions compactes et performances
- maniabilité du véhicule
- capacité de la cuve
- références d'autres communes et particuliers
- rapport qualité/prix
- garantie et service après-vente.

7. Détails du véhicule CityCat VS20



Moteur Deutz, cylindrée 2'200 cm³, puissance 45kw, valeur d'émission stage V. Carburant diesel

Vitesse de travail 0-15 km/h, vitesse de déplacement 40 km/h

Entrainement continu hydrostatique, deux rapports de réglage automatique

Longueur 4'200 mm, largeur 1'300 mm, hauteur 1'999 mm, largeur de balayage 2'600 mm

Poids à vide 2'500 kg, charge utile 1'000 kg, cuve à déchets de 2'000 lt

Garantie standard 12 mois ou maximum 1'500 heures de fonctionnement

8. Détail des coûts

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Prix brut sans T.V.A. modèle CityCatVS20 | CHF | 166'115.00 |
| Rabais 10 % | CHF | 16'611.50 |
| Prix négocié | CHF | 149'503.50 |
| Positions nettes | CHF | 885.00 |
| Prix net sans TVA | CHF | 150'388.50 |
| TVA 7.7 % | CHF | 11'579. |
| Prix de vente TTC | CHF | 161'968.41 |

Une reprise de l'ancien véhicule est envisageable pour CHF 1'800.-.

9. Financement

Un crédit d'investissement de CHF 162'000 est demandé. Il sera financé par nos liquidités.

Le véhicule sera amorti sur 10 ans.

10. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 04 / 2022 - 2023
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder le crédit de CHF 162'000.- TTC pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie
- d'accepter d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Voirie, Municipal responsable : Jean-Claude Bissat